

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
1 25 55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Prise en location de 15 places de stationnement destinées à l'arrondissement de la direction des routes et des ports d' Aix-en-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les personnels de l'arrondissement de la Direction des Routes et des Ports d'Aix-en-Provence sont aujourd'hui confrontés à d'importants problèmes de stationnement. En effet, la ville d'Aix-en-Provence a engagé des travaux d'envergure sur son territoire en vue de créer, notamment, une voie de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Cependant, cette voie, traversant l'avenue de l'Europe à l'angle où se trouve le siège de l'arrondissement, a pour conséquence d'avoir fait disparaître tout stationnement public gratuit dans cette zone.

Pour remédier à cette situation, une recherche de places de parking en location est intervenue. Différentes sociétés gérant des parcs de stationnement, plus ou moins éloignés du site concerné (de 3 à 15 minutes à pied) ont donc été consultées. Certaines n'ont plus de disponibilité (attente sur plusieurs années : parking Méjanès), d'autres ne louent pas ou plus d'emplacements (Pasino,...).

Seule la société ONEPARK pourrait louer des places de stationnement. Il s'agit du parking du Super U, situé à 3 minutes à pied de l'arrondissement. De plus, les tarifs proposés s'inscrivent dans une bonne moyenne de prix.

Le représentant de la société proposerait une location du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30, moyennant une somme par mois et par véhicule de 66 € TTC, soit pour 15 véhicules, un coût annuel de 11 880 € TTC.

En termes de localisation géographique, de disponibilité et de coût, il semble que les propositions de cet établissement correspondent à la recherche.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-jointe.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

